

FACTURE N°2025002993 DU 31/12/2025 - Ets 01 COMPTE N° 1152 O.R.N° 15485

MARQUE	MODÈLE	TYPE	PL. SÉRIE	PUIS
GENRE	ÉNERGIE	COULEUR	PÉRIODE	MISE EN C.
IMMATRICULATION		KM. COMPTEUR		

C.T.	DÉSIGNATION	TEMPS/QTÉ	PRIX UNITAIRE H.T.	TAUX REMISE *	PRIX UNITAIRE NET H.T.	MONTANT H.T.
2	CARF LE 01/12/2025 GASOIL	27.99	1.49		1.49	41.71
2	CARF LE 12/12/2025 GASOIL	28.40	1.47		1.47	41.75
2	CARF LE 17/12/2025 SP95	3.99	1.57		1.57	6.26
2	CARF LE 31/12/2025 GASOIL	29.15	1.43		1.43	41.68

CA

C.T.	BASE H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.	TOTAL NET H.T.	TOTAL T.V.A.	TOTAL A PAYER
2	131.40	20.00	26.28			
				131.40	26.28	157.68

Payable le : 31/12/2025

PAIEMENT : Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture d'un client professionnel entraînera de plein droit l'application d'une pénalité égale à trois (3) fois le taux d'intérêt légal, en vigueur à la date de l'échéance portée sur la facture et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dont le montant est fixé à quarante (40) euros conformément aux dispositions de l'article D.441-5 du Code de Commerce. **RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :** Loi n°80 335 du 12 mai 1980 et de la loi 85 98 du 25 janvier 1985. Le vendeur se réserve la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral de leur prix, en principal et intérêts, par l'acheteur. La responsabilité des marchandises est transférée à l'acquéreur dès leur délivrance.